



DOSSIER D'INSCRIPTION ACCUEIL JEUNESSE 2020 / 2021

Nom et prénom de l'enfant			
Date de naissance	Sexe	F <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>
Tél portable			

	Parent 1	Parent 2
Nom	Mme <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Mme <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Prénom		
Responsables légaux	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Situation familiale		
Adresse (domicile)	91630 CHEPTAINVILLE	91630 CHEPTAINVILLE
Tél. privé		
Tél. professionnel		
Tél. portable		
Email		

Autre responsable légal (hors parent 1 et parent 2) :

Merci de nous fournir tous documents justificatifs

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone(s) :

Email :

En cas de changement de données en cours d'année, il vous est demandé de prévenir impérativement les responsables de l'accueil jeunesse.

ASSURANCE – SECURITE SOCIALE

Assurance responsabilité civile	Assurance individuelle accident
Compagnie d'assurance avec adresse :	Compagnie d'assurance avec adresse :
N° de contrat :	N° de contrat :

N° de sécurité sociale auquel l'enfant est rattaché :

DROIT À L'IMAGE et AUTORISATIONS

Je soussigné(e).....Père, Mère, responsable légal(e)

Autorise

N'autorise pas

La responsable et/ou les animateurs des services périscolaires à prendre en photo ou en vidéo mon enfant.
Je reconnais la cession des droits à l'image de l'enfant mineur désigné ci-dessus au responsable des services périscolaires dans le cadre d'une communication communale (bulletin municipal, site internet...)

Je soussigné(e).....Père, Mère, responsable légal(e) autorise mon enfant à participer aux activités. Je certifie avoir pris connaissance de toutes les modalités d'organisation, d'annulation et de fonctionnement inhérentes à ces activités. J'autorise les organisateurs, en cas de nécessité, à faire transporter mon enfant par le SAMU ou les pompiers vers l'établissement le plus proche où il sera placé sous la responsabilité des médecins.

NE COCHER QU'UNE SEULE CASE CI DESSOUS merci de nous fournir tous documents mentionnant l'autorité parentale

- Je n'autorise pas mon enfant à partir seul(e)
- J'autorise mon enfant à partir seul(e) uniquement à la fin de l'horaire des activités
- J'autorise mon enfant à partir seul(e) avant la fin de l'horaire des activités

Fait à, le Signature du responsable légal :

RÈGLEMENT ACCUEIL JEUNESSE

Article 1

Le présent règlement a pour objet de définir le fonctionnement de l'accueil jeunesse

Article 2

Les activités sont ouvertes aux jeunes de la commune de Cheptainville âgés de 11 à 17 ans ayant rempli le dossier d'inscription. Cette inscription sera à renouveler chaque année.

Article 3

Ces activités sont gratuites

Article 4

L'accueil se fait uniquement en présence d'un animateur. L'heure d'arrivée et de départ doit être inscrite sur la fiche de présence.

Les objets personnels sont acceptés dans la mesure où ils ne gênent pas le fonctionnement. En cas de perte, les animateurs ne pourront être tenus pour responsables.

Article 5

L'accueil jeunesse favorise l'intégration à la citoyenneté. Toute forme de prosélytisme est proscrite. Les utilisateurs sont tenus de faire bon usage des installations et du matériel mis à leur disposition. Tout comportement perturbant le fonctionnement de cet accueil (propos insultant, attitude agressive envers les usagers ou le personnel encadrant etc..) ainsi que tout acte de vandalisme entraînant une détérioration du matériel ou du mobilier sera sanctionné par une exclusion définitive, le montant des réparations étant imputé aux auteurs des faits ou son représentant légal.

Chacun peut s'exprimer librement dans un langage correct et dans le respect d'autrui. Pour le bien de tous, il est nécessaire d'adopter une attitude responsable (rangement, poubelle, volume de la musique etc..)

Article 6

Les utilisateurs doivent disposer d'une assurance de responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels causés à autrui (art.1384 du Code civil). Une assurance individuelle « Accidents » est recommandée pour garantir les dommages corporels.

Article 7

C'est un espace totalement « non-fumeurs ». Il est strictement interdit d'y consommer et d'y introduire de l'alcool et des substances illicites. Cette vigilance reste valable aux alentours de la structure d'accueil. De même, il est interdit de pénétrer dans les milieux ou de participer aux activités proposées et organisées en état d'ivresse ou sous l'influence de substances illicites. Les parents seront systématiquement avertis et l'auteur des faits définitivement exclu.

Article 8

Toute personne ne respectant pas le règlement intérieur sera temporairement ou définitivement exclue du bénéfice de ces activités.

Date :

Signature du responsable légal :

Signature de l'adhérent :